

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-30

AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES COMMUNES DE DONZAC, MONCLAR DE QUERCY, MONTECH, SAINT-PORQUIER et TOUFFAILLES

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS
PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) DONZAC Aménagement des trot- toirs le long de la route de Sistels - RD 71	690	15 644 €	15 644 €	12 %	<u>1 877 €</u>
2) MONCLAR DE QUERCY Réalisation d'une rampe d'accessibilité au cime- tière du village <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 19.07.06	1 093	37 900 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>
3) MONTECH Extension du réseau d'assainissement pluvial lieu-dit Lacoste <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.09.06	3 122	24 324 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
4) SAINT PORQUIER Aménagement des trot- toirs sur la VC 7	901	73 970 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>
5) SAINT PORQUIER Assainissement pluvial sur la VC 7	901	61 520 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>
6) TOUFFAILLES Aménagement des abords du lac	361	27 269 €	19 000 €	31.20 %	<u>5 928 €</u>

TOTAL : 20 345 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2007	500 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	9 362 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	20 345 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours	29 707 €
Disponible	470 293 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-30

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES**
COMMUNES DE DONZAC, MONCLAR DE QUERCY, MONTECH,
SAINT-PORQUIER et TOUFFAILLES

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 20 345 € :

demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) DONZAC Aménagement des trot- toirs le long de la route de Sistels - RD 71	690	15 644 €	15 644 €	12 %	<u>1 877 €</u>
2) MONCLAR DE QUERCY Réalisation d'une rampe d'accessibilité au cime- tière du village	1 093	37 900 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 19.07.06					

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
3) MONTECH Extension du réseau d'assainissement pluvial lieu-dit Lacoste <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.09.06	3 122	24 324 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
4) SAINT PORQUIER Aménagement des trot- toirs sur la VC 7	901	73 970 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>
5) SAINT PORQUIER Assainissement pluvial sur la VC 7	901	61 520 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>
6) TOUFFAILLES Aménagement des abords du lac	361	27 269 €	19 000 €	31.20 %	<u>5 928 €</u>

TOTAL : 20 345 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,